



Défense Les défis du nouveau secrétaire général de l'Otan, Mark Rutte // P. 6

Logement Le retour des acheteurs redonne de l'espoir aux professionnels // P. 20

Stellantis : sortie de route

- La marge du géant de l'automobile pourrait être divisée par deux.
- Le free cash-flow s'effondre et devient négatif.
- Le titre a chuté de presque 15 % en une séance en Bourse.
- Pour les poids lourds occidentaux de l'auto, la fête est finie.

// PAGES 16-17, L'ÉDITORIAL DE DAVID BARROUX PAGE 14 ET « CRIBLE » PAGE 32

Les pistes de Michel Barnier pour taxer les hauts revenus

FISCALITÉ Matignon planche sur un taux d'impôt minimum, qui concernerait à la fois les revenus du travail et du capital. Il s'agit de concrétiser la promesse de « justice fiscale » du Premier ministre. Le gouvernement aimerait toutefois éviter de pénaliser les familles nombreuses ou de faire exploser la « flat tax ». Afin de s'en assurer, il pourrait jouer sur le taux ou le seuil de déclenchement de cet « impôt minimal sur le revenu ». Mais d'autres options sont aussi envisageables, comme une hausse de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) ou simplement une désindexation des tranches supérieures du barème de l'impôt sur le revenu.

// PAGE 3



Stephane De Sakatini/Reuters

Uniqlo : les 40 ans d'un géant de la mode



Shutterstock

TEXTILE Fondé il y a tout juste quarante ans, Uniqlo est devenu un géant mondial de l'industrie textile. À l'inverse des poids lourds de la « fast fashion », le japonais mise sur des vêtements indémodables, techniques et d'un excellent rapport qualité-prix. Dans une interview aux « Echos », le patron-fondateur évoque sa succession et l'importance du marché chinois. À 75 ans, Tadashi Yanai dirige un groupe dont le chiffre d'affaires va dépasser les 17 milliards d'euros. // PAGE 18

Et si le meilleur de l'intelligence artificielle était au service de votre métier ?



Avec les solutions IA de Cegid, élevez votre potentiel et entrez dans le futur de votre métier.

cegid.com

cegid

Ouvrir les possibles

Les Echos

Déterminez les opportunités de votre marché. Abonnez vos équipes au temps d'avance.

Découvrez nos offres Entreprises : abo-entreprises.lesechos.fr

M 00104 - 1001 - F: 3,60 €



ISSN0153.4831 117^e ANNÉE
NUMÉRO 24307 32 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 4,20 €. Espagne 5,10 €. Luxembourg 4,40 €. Maroc 44 DH. Suisse 6,60 FS. Tunisie 9,8 TND.

analyses

Maritime : pas d'impôt sur nos cargos !

Par Olivier Babeau

L'Etat budgétairement acculé est tenté par des solutions qui n'ont que l'apparence des bonnes idées. Parmi les options envisagées figure le remplacement de la taxe forfaitaire au tonnage pour les armateurs français par l'impôt sur les sociétés. Loin d'être une spécificité française, cette fiscalité, qui s'applique à 86 % de la flotte mondiale, rétablit le jeu à armes égales pour les entreprises battant pavillon tricolore dans la compétition maritime internationale. En outre, l'instauration d'un impôt risque fort de ne pas générer les revenus escomptés. // PAGE 9



Derrière l'ultimatum des agriculteurs

Par Marie-Josée Cougard

OpenAI, un tigre de papier ?

Par M. Lévy-Provençal

Moustiques-tigres : la menace qui plane sur la France

Par Riva Brinet-Spiesser

// PAGES 9 À 12

Les risques que fait peser Trump sur l'économie mondiale

COMMERCE La perspective d'un retour de Donald Trump à la Maison-Blanche en novembre inquiète. Sa volonté affichée de taxer toutes les importations des Etats-Unis et notamment celles en provenance de Chine pourrait faire chuter le commerce mondial et amputer le PIB américain. Il s'agirait d'un véritable découplage entre les deux premières économies de la planète. Mais d'autres zones, telles que l'Europe, qui affiche un excédent commercial vis-à-vis de l'Amérique, seraient touchées. Les hausses de droits de douane décidées en 2018 par Donald Trump n'avaient déjà pas eu les effets escomptés. // PAGE 7

Le gouverneur de la Californie bloque la loi sur l'IA

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Gavin Newsom a opposé son veto à une loi sur la technologie déjà adoptée par le Parlement de l'Etat.

Celle-ci proposait de fixer des règles pour éviter l'usage « catastrophique » de l'IA et rendait responsables les concepteurs des modèles.

Romain Gueugneau

C'est une belle victoire pour les géants de la tech en Californie. Le gouverneur de l'Etat, Gavin Newsom, a opposé son veto à l'adoption d'une loi sur l'intelligence artificielle, qui visait à éviter des usages catastrophiques des modèles d'IA, notamment pour la fabrication d'armes chimiques ou l'organisation de cyberattaques. Surtout, elle rendait les entreprises d'IA légalement responsables des dommages causés par leurs modèles.

Dans un communiqué publié dimanche, le démocrate, en poste depuis 2019 à Sacramento, a reconnu que la proposition de loi est bien intentionnée, mais que son application aurait causé « des normes strictes, même pour les fonctions les plus élémentaires ». La régulation doit être basée sur « des faits scientifiques et des preuves empiriques », a-t-il ajouté pour justifier ce refus.

Soulagement de la Silicon Valley

Le texte, initié par le sénateur démocrate Scott Wiener, avait déjà été adopté en août par l'Assemblée et le Sénat de l'Etat de Californie. Mais le gouverneur devait encore le valider. A l'annonce du veto, Scott Wiener a

déploré « un retour en arrière pour tous ceux qui croient en une supervision des grandes entreprises ». « Nous sommes tous moins en sécurité désormais », a-t-il alerté sur X.

Du côté des Gafam et des experts de l'IA, on se félicite en revanche de cette volte-face. Les dirigeants de Google, Meta, OpenAI mais aussi du fonds Andreessen Horowitz, spécialisé dans la tech, plaident depuis des semaines pour un retrait du texte. Ils avaient déjà obtenu plusieurs amendements, permettant d'atténuer la portée de la loi si elle venait à être appliquée.

Le principal argument mis en avant dans la Silicon Valley était celui des freins à l'innovation causés par la mise en place de nouvelles règles, et ses conséquences pour l'économie locale. « La révolution de l'IA commence à peine. Et le statut unique de la Californie en tant que leader mondial dans le domaine alimentaire le dynamisme économique de l'Etat. Cette loi pourrait menacer cette croissance et cette capacité à innover », déclarait le mois dernier le directeur de la stratégie d'OpenAI, Jason Kwon, qui redoutait également une fuite des cerveaux.

Dans le détail, le texte de loi demandait aux entreprises qui développent les grands modèles d'IA de prendre des mesures de sécurité visant à éviter l'utilisation de la technologie à des fins poten-



RETROUVEZ AUSSI NOTRE VIDÉO

Flashez ce QR code pour visionner notre vidéo **Quand même l'intelligence artificielle s'inquiète des dérives de l'intelligence artificielle**

tiellement catastrophiques, pouvant infliger des « dommages considérables à l'humanité », comme des cyberattaques à plus de 500 millions de dollars ou la production d'armes dangereuses.

Outre les géants de la tech, des figures politiques locales, comme le maire de San Francisco, London Breed, le député Ro Khanna ou encore l'ancienne présidente de la Chambre des représentants Nancy Pelosi avaient aussi émis des doutes sur l'efficacité d'une telle loi, et l'impact possible sur le rôle de leader technologique du Golden State.

Soutien d'Elon Musk

Plus étonnant, le milliardaire Elon Musk faisait partie des quelques soutiens à cette régulation. De même que la société Anthropic, concurrente d'OpenAI, qui voyait « davantage de bénéfices que de coûts » à cette nouvelle loi.

Le débat causé par cette tentative de régulation, en plein cœur de la Silicon Valley, montre les difficultés qu'ont les gouvernements, un peu partout dans le monde, à poser un cadre réglementaire autour de cette technologie en plein essor. Les pays sont tiraillés entre le besoin de s'inscrire dans cette course à l'innovation et l'envie de profiter des promesses de croissance de l'IA, et la nécessité de fixer des limites à une technologie qui émerge et dont on maîtrise mal encore les possibles débordements.

Dans une lettre ouverte publiée le 19 septembre, de grands groupes de tech dont Meta, Spotify et Ericsson alertaient contre le retard que pourrait prendre l'Union européenne dans l'IA à cause de la réglementation et de règles jugées « incohérentes ».

Malgré son veto, le gouverneur Gavin Newsom s'est dit résolu à poursuivre son travail pour élaborer des garde-fous réalistes sur l'IA, et voir ce qu'il demeure possible de faire en termes de législation au niveau de l'Etat californien. ■



Dans un communiqué publié dimanche, le gouverneur de la Californie, Gavin Newsom, a reconnu que la proposition de loi est bien intentionnée, mais que son application aurait causé « des normes strictes, même pour les fonctions les plus élémentaires ». Photo Marco Bello/File Photo/Reuters

annonces judiciaires & légales

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES COMMUNE DE COIGNIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COIGNIERES

Par arrêté en date du 25 septembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Coignières pour une durée de 31 jours consécutifs, du mercredi 16 octobre 2024 à 14h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00.

Monsieur Dominique Errard, ancien membre de l'ordre des architectes, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique et Jean-Luc Bienvault, chargé de mission retraité au centre informatique national du ministère de l'intérieur, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, par décision n° E24000055/78, en date du 13 septembre 2024, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de révision du PLU de la commune de Coignières, et toutes pièces qui les accompagnent, sont déposés en version papier et mis à la disposition du public en mairie de Coignières, place de l'Eglise Saint-Germain-d'Auxerre - 78310 Coignières, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est également consultable aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Coignières et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique intègre, notamment, l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de révision.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes.

Un registre « papier » à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Coignières et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du mercredi 16 octobre 2024 à 14h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00. Ainsi, le public peut déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-coignieres>

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118- 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations écrites seront consultables en Mairie de Coignières et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également adresser ses observations à Monsieur le commissaire-enquêteur à l'adresse courriel suivante : revision-plu-coignieres@mail.registre-numerique.fr.

Les observations adressées à cette adresse courriel seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme en Mairie de Coignières et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra **en Mairie de Coignières** :

- le mercredi 16 octobre de 14h00 à 17h00
- le vendredi 25 octobre de 14h00 à 17h00
- le lundi 4 novembre de 14h00 à 17h00
- le samedi 9 novembre de 9h00 à 12h00
- le mercredi 13 novembre de 17h00 à 20h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Coignières et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU de la commune de Coignières sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les révisions qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision du PLU de la commune de Coignières, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Cyril GIOT (tél : 01.39.44.88.87 - cyril.giot@squy.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Coudre - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.

Lutte contre l'antisémitisme : contrôles défaillants chez X

RÉSEAUX SOCIAUX

Aux Etats-Unis, l'Anti-Defamation League a noté les principaux réseaux sur leur capacité à modérer les attaques antisémites.

Solveig Godeluck

— Bureau de New York

Sur les réseaux sociaux, la « haine du juif » se porte bien. L'Anti-Defamation League (ADL), l'une des plus anciennes organisations de lutte contre l'antisémitisme, l'a constaté en menant l'enquête aux Etats-Unis. Les principaux réseaux sociaux ont été notés. Les résultats ont été publiés lundi, quelques jours avant l'anniversaire du massacre commis par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023, et le début de la guerre à Gaza, qui s'étend à présent au Liban.

C'est « le pire bulletin de notes que nous ayons jamais vu », a souligné Daniel Kelley, l'un des responsables de l'ADL, dans un communiqué. La plateforme, en particulier, récolte un zéro pointé pour son laxisme.

En 2022, l'ex-Twitter avait été racheté par le milliardaire Elon Musk, qui voulait mettre fin à la « censure » des bien-pensants et restaurer la « liberté d'expression ». Son

premier geste a consisté à licencier la moitié de l'effectif, et en premier lieu l'équipe responsable de la modération.

Pour son enquête, l'ADL a traqué les messages haineux, et a d'abord essayé de les signaler comme n'importe quel internaute. Quand cela n'a pas suffi à les faire disparaître, elle a fait la demande au nom de l'association et a évalué les politiques mises en place par les plateformes. X a été noté « F », contre « C » pour TikTok, le meilleur élève, suivi par Facebook (C), Instagram (C-), YouTube (C-). Les cinq plateformes interdisent en théorie les discours de haine liés à la religion, le genre, la race, la sexualité. Mais X se distingue car il n'a pas mis en place de règles visant à interdire la désinformation. De plus, il fait peu respecter ses appels à la modération, note l'ADL.

Théories de la conspiration

L'étude cite certaines de ces théories de la conspiration qui fleurissent librement sur X : les Israéliens voleraient les organes des Palestiniens ; les Juifs seraient derrière les attentats du 7 octobre en Israël et du 11 septembre à New York ; ils contrôlèrent les médias ou le gouvernement américain ; ou encore, ils mèneraient un projet de transformation transgenre de la société.

Lorsqu'un internaute lambda a signalé l'utilisation du mot « sio-

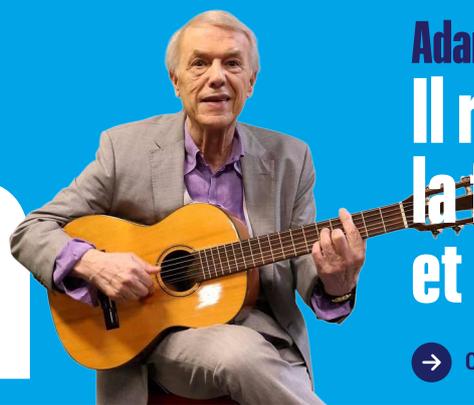
niste » en tant qu'injure, trois des cinq plateformes n'ont rien fait, ce que l'ADL avait déjà observé en 2021 et en 2023. Facebook a réagi une fois sur dix, suivi par TikTok. Puis quand la ligue est montée au créneau, plus de six fois sur dix, l'injure a été retirée, sauf chez X, qui n'a réagi que quatre fois sur dix.

Depuis octobre 2023 et la guerre à Gaza, les messages haineux se sont multipliés à l'encontre des Juifs.

Il est remarquable que TikTok soit mieux placé que les quatre plateformes américaines – à la demande de l'ADL, il a supprimé plus de neuf fois sur dix les théories de la conspiration et sept fois sur dix l'insulte « sioniste ». Le réseau de vidéos courtes est en effet sous le coup d'une loi d'interdiction aux Etats-Unis qui doit prendre effet l'année prochaine. Les élus américains ont diabolisé la plateforme d'origine chinoise, mais ils continuent à l'utiliser pour toucher le grand public. Tout en se battant en justice pour échapper au couperet de la fermeture ou de la vente, le groupe cherche à montrer patte blanche en étant le meilleur élève sur la modération des contenus. ■

Yvelines • Lundi 30 septembre 2024 • N° 24913 • 2,10 €

Le Parisien



Adamo
Il retrouve
la forme
et la scène

→ Culture & Loisirs - P. 26

LP/DELPHINE GOLDSZTEIN

Périph à 50 km/h, SUV taxés, trafic limité La voiture, ennemi public n° 1

Mardi, la vitesse sera réduite sur une portion du périphérique et certains véhicules paieront trois fois plus cher pour se garer dans la capitale. Des mesures qui ne font pas l'unanimité.



→ Fait du jour - P. 2 et 3

LP/OLIVIER LEBEUNE

Le Parisien



LP/FREDDUGIT

Procès Marine Le Pen
joue son avenir politique

→ Police-Justice - P. 14 et 15



AFP

Liban Le Hezbollah peut-il encore se relever ?

→ International - P. 6

Cyclisme
Tadej Pogacar
seul au monde



AFP/FABRICE COFFRINI

→ Sports - P. 18

R 20174 - 930 - 2,10 €



Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2024 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 14 décembre 2023 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 587€ HT - (SAS) 189€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT - (SOCIÉTÉ CIVIL) 216 € HT - (SD) 185 € HT. Demission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital social - Nomination de l'AI: 132€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - Résiliation du bail commercial : 193€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 149€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 109€ HT - Changement de nom : 56€ HT. Tarification au caractère lespace inclus pour certaines modifications voir arrêté du 14 décembre 2023 : 60 (0,189€ HT) - 75/92/93/94 (0,232 € HT) - 91/77/78/95 (0,221€).

Constitution de société

Aux termes d'un ASSP en date du 26/09/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TFB CONSEIL
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger :
- Conseil pour les affaires, conseil de gestion financière et technologique, édition de logiciels, participation de la société par tous moyens à toutes entreprises entrant dans l'objet social ;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Siège social : 22 Rue Henri Bouilhet, 78160 MARLY LE ROI
Capital : 1 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES
Président : Monsieur BLIND Lionel, demeurant 22 Rue Henri Bouilhet, 78160 MARLY LE ROI
Admission aux assemblées et droits de votes : L'ordre du jour, le texte des résolutions et les documents nécessaires à l'information de l'associé unique lui sont communiqués par tous moyens, au moins 8 jours avant toute décision ou consultation.
Lionel Blind

Aux termes d'un ASSP en date du 25/09/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA PIERRE ET LA FLEUR
Objet social : Les services funéraires suivants : l'entretien, le nettoyage, la réparation, le fleurissement de tout monument funéraire.
Siège social : 31 boulevard Carnot, 78110 LE VESINET
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VERSAILLES
Président : Monsieur GODARD Jean-Christophe, demeurant 31 boulevard Carnot, 78110 LE VESINET
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.
Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Jean-Christophe GODARD

Suivant acte SSP en date du 17 septembre 2024, constitution de la SASU:
Dénomination :

ST GESTION

Capital : 1.000 Euros
Siège social : 5 Bis Rue Du Docteur Vaillant - 78210 Saint-Cyr-L'école
Objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres ;
Président : Monsieur TERTRAIS Stanislas, demeurant 5 Bis Rue Du Docteur Vaillant - SAINT-CYR-L'ÉCOLE (78210)
Agrément : En cas d'associé unique, les cessions d'actions, sous quelque forme que ce soit, sont libres.
En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions à un tiers non associé, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES

Enquête publique

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

COMMUNE DE COIGNIERES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COIGNIERES

Par arrêté en date du 25 septembre 2024, Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Coignières pour une durée de 31 jours consécutifs, du **mercredi 16 octobre 2024 à 14h00** au **vendredi 15 novembre 2024 à 17h00**.

Monsieur Dominique Errard, ancien membre de l'ordre des architectes, a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur pour cette enquête publique et Jean-Luc Bienvenu, chargé de mission retraité au centre informatique national du ministère de l'intérieur, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, aux décisions n° E24000055 /78, en date du 13 septembre 2024, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet de révision du PLU de la commune de Coignières, et toutes pièces qui les accompagnent, sont déposés en version papier et mis à la disposition du public en mairie de Coignières, place de l'Eglise Saint-Germain-d'Auxerre - 78310 Coignières, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique en version numérique est également consultable aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Coignières et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique intègre, notamment, l'évaluation environnementale du projet de révision du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la procédure de révision.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Couldre, 78192 Trappes.

Un registre « papier » à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Coignières et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du mercredi 16 octobre 2024 à 14h00 au vendredi 15 novembre 2024 à 17h00. Ainsi, le public peut déposer ses observations et propositions sur ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-coignieres>

Le dossier d'enquête publique en version numérique est aussi disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Des observations écrites pourront être adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations écrites seront consultables en Mairie de Coignières et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux jours habituels et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également adresser ses observations à Monsieur le Commissaire-en-

quêteur à l'adresse courriel suivante : revision-plu-coignieres@mail.registre-numerique.fr

Les observations adressées à cette adresse courriel seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme en Mairie de Coignières et à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra en Mairie de Coignières :
- le mercredi 16 octobre de 14h00 à 17h00
- le vendredi 25 octobre de 14h00 à 17h00
- le lundi 4 novembre de 14h00 à 17h00
- le samedi 9 novembre de 9h00 à 12h00
- le mercredi 13 novembre de 17h00 à 20h00

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Coignières et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU de la commune de Coignières sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les révisions qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire-enquêteur. Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène Hénaff - 78190 TRAPPES, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision du PLU de la commune de Coignières, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de M. Cyril GIOT (tél : 01.39.44.88.87 - cyril.giot@sqr.fr) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective - 1, rue Eugène Hénaff - ZA du Buisson de la Couldre - 78190 Trappes (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64)



ferrari & Cie®

ANNONCE LÉGALE VENTE JUDICIAIRE
IMMOBILIÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES



Agence de publicité légale, judiciaire,
institutionnelle et formalités des sociétés
7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris

M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS, Avocat au barreau de VERSAILLES, demeurant à Versailles (78000), 13 bis avenue de Saint-Cloud, **T. 01 39 56 04 13**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT
Au plus offrant et dernier enchérisseur. Au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (Yvelines), Palais de Justice, 5 place André Mignot
L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 À 9 H 30

AUX REQUÊTE, POURSUITE ET DILIGENCE DE :
Madame Valérie SECRETAND épouse THOMAS, 2 rue des bateliers 35580 ST SENOUX.

Monsieur Arnaud SECRETAND 50 route des Potiers 14490 NORON LA POTERIE.

Ayant pour avocat **M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX**, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS avocat au barreau de Versailles.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE

Dans un ensemble immobilier sis à **MAISONS-LAFFITTE (78600) 1 avenue Eglé**

cadastré section AI N°8, pour une contenance de 6a 52ca.

LOT n°2 : Dans le bâtiment A, au sous-sol ; **UNE CAVE** d'une superficie de 2m², 1^{ère} porte à droite, accès par la partie commune du bâtiment A. Et les 2/1.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT n°5 : Dans le bâtiment A, au sous-sol ; **UNE CAVE** d'une superficie de 7m², 3^{ème} porte à gauche, accès par la partie commune du bâtiment A. Et les 5/1.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT n°8 : Dans le bâtiment A, au rez-de-chaussée, 1^{ère} porte à gauche, **UN APPARTEMENT** comprenant entrée, cuisine, dégagement, salle de bains, 2 chambres, pièce principale. Ledit bien présente une **superficie de 54,03m²**.

Et les 131/1.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT n°15 : Dans le bâtiment C, au rez-de-chaussée, **UN PETIT CABANON DE BRIQUES**.

Et les 2/1.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT n°28 : Dans le bâtiment P, au rez-de-chaussée, **UN PARKING**.

Et les 11/1.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT n°29 : Dans le bâtiment P, au rez-de-chaussée, **UN PARKING**.

Et les 11/1.000^{èmes} des parties communes générales.

LOT n°30 : Dans le bâtiment P, au rez-de-chaussée, **UN JARDINET**, d'une superficie d'après le titre de **26 m²**.

Et les 6/1.000^{èmes} des parties communes générales.

LES LIEUX SONT LOUÉS

MISE À PRIX : 290 000,00 €

avec faculté de baisse d'un quart à défaut d'enchères
Une consignation préalable est obligatoire : 29.000 €

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des conditions de vente On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de VERSAILLES

Fait et rédigé à VERSAILLES, le 23 Septembre 2024, par **M^e Aude ALEXANDRE LE ROUX**, Avocat.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du JEX près le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, 5, place André Mignot et / ou au Cabinet de **Maître Aude ALEXANDRE LE ROUX**, membre de l'AARPI TRIANON AVOCATS, Avocat au barreau de VERSAILLES (Yvelines), demeurant à Versailles (78000), 13 bis avenue de Saint-Cloud, **N° de téléphone 01 39 56 04 13**, avocat constitué et au cabinet de laquelle domicile est élu.

VISITES SUR PLACE LES

MARDI 12 NOVEMBRE 2024 DE 9 HEURES À 11 HEURES
ET JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 DE 13 HEURES À 15 HEURES

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires
agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

www.annoncesleparisien.fr Tél. 01 87 39 84 00



Publiez vos marchés publics, vos concessions dans Le Parisien

Habilitations

60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com

Le Parisien

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour
une annonce conforme



Attestation de parution pour le
greffe immédiate et gratuite



Paiement
100% sécurisé



Affichage
en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr